

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 3 MAI 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 3 mai 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 2 : Kevin Bush  
Siège numéro 3 : Louis Quevillon  
Siège numéro 4 : Michel Brisson  
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent :

Siège numéro 1 : Yvan Caron

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Martin Charron.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier; et  
Madame Line Milo, assistante greffière.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

### ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire suppléant référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour  
Vingt-deux personnes (22) étaient présentes dans la salle des délibérations
4. 1<sup>e</sup> Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2016
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques en date du 29 avril 2016

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 29 avril 2016

**Chèques : 135 361,89 \$  
Débits directs : 56 073,54 \$**

**TOTAL : 191 435,43 \$**

**Chèques numéros : 16271 à 16329**

- Liste analyse des postes budgétaires – Année 2016
- Rapport des états comparatifs au 30 avril 2016
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de mars 2016 : 2 635 500,00 \$  
Valeur au cours du mois de mars 2015 : 316 122,00 \$  
Valeur pour l'année 2016 : 3 793 243,00 \$**

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016

**11 interventions  
5 interventions (entraide)**

- Rapport annuel pour l'année 2015 – Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute
- Dépôt - Assermentation de monsieur Kevin Bush au poste de conseiller du district # 2

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G-1 Demande de subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil à même son enveloppe locale réservée dans le cadre du « Pacte rural 2014-2015 » pour un projet d'aménagement de deux panneaux d'affichage électroniques
- G-2 Confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme – Royal Canadian Legion Royale Canadienne Branch 71 – CMQ-62100
- G-3 Adoption du Règlement numéro 150-01-2016 modifiant le Règlement numéro 150-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement d'urgence 9-1-1
- G-4 Mandat de courtage pour la vente de terrains propriétés de la Ville de Brownsburg-Chatham

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-5 Inscription du Maire suppléant, monsieur Martin Charron - Congrès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), les 12 et 13 mai 2016, à Québec
- G-6 Caméras de surveillance automatisées pour l'Hôtel-de-Ville

### **COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1 Fin de probation de la trésorière, madame Nathalie Derouin

### **INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- I-1 Achat d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie
- I-2 Autorisation de déplacement, à monsieur Michel Brisson, conseiller municipal – Délégué pour l'achat d'un camion incendie avec échelle

### **LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA**

- L-1 Demande d'autorisation – Utilisation du terrain de la Ville à l'arrière de l'aréna et du stationnement de la salle Louis-Renaud pour une levée de fonds du Club Optimiste de Brownsburg-Chatham dans le cadre de la journée retour à la terre, les 21 et 22 mai 2016

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U-1 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 15-11-377 adopté le 2 novembre 2015 – Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2015-00019 – Création des lots 5 766 180 et 5 766 181 du cadastre du Québec – Monsieur Robert Desforges  
*Requérant : Monsieur Robert Desforges*  
*Localisation : 854, route des Outaouais*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 34,17 \$*
- U-2 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00001 – Création des lots 5 887 120 et 5 887 121 du cadastre du Québec – Monsieur Jean Leroux  
*Requérant : Monsieur Jean Leroux*  
*Localisation : 225, chemin Sinclair*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 491,88 \$*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-3 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00003 – Création des lots 5 864 179 et 5 864 180 du cadastre du Québec – Monsieur Jean Lauzon  
*Requérant : Monsieur Jean Lauzon*  
*Localisation : 259, montée Saint-Philippe*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 1 002,37 \$*
- U-4 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00004 – Création des lots 5 890 100 et 5 890 101 du cadastre du Québec – Monsieur Jean Lauzon pour et au nom de Ferme J.A. Lauzon Inc.  
*Requérant : Monsieur Jean Lauzon pour et au nom de Ferme J.A. Lauzon Inc.*  
*Localisation : 307, montée Byrne*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 246,20 \$*
- U-5 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00007 – Création du lot 5 902 167 du cadastre du Québec – Madame Monique Bédard  
*Requérant : Madame Monique Bédard*  
*Localisation : lot vacant situé sur la rue du Relais*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 1 372,82 \$*
- U-6 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00006 – Création des lots 5 901 709 et 5 901 710 du cadastre du Québec – Monsieur André Labelle  
*Requérant : Monsieur André Labelle*  
*Localisation : 42, rue Renaud*  
*Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 3 430 \$*

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

- TP-1 Résultats de l'appel d'offres public pour l'achat et/ou la livraison, le cas échéant, de pierres concassées divers – Autorisation d'achat

**9. Correspondance**

**10. Dossiers des membres du Conseil municipal**

**11. Varia**

**12. 2<sup>e</sup> période de questions**

**13. Levée de la séance**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**16-05-157            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

***1<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

19 h période des questions est ouverte.

*De à 19h05 à 19h15 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.*

**16-05-158            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**16-05-159            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

16-05-160

### **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS EN DATE DU 29 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration, en date du 29 avril 2016, au montant de 191 435,43 \$

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 29 avril 2016

**Chèques : 135 361,89 \$**  
**Débets directs : 56 073,54 \$**

**TOTAL : 191 435,43 \$**

**Chèques numéros : 16271 à 16329**

- Liste analyse des postes budgétaires – Année 2016
- Rapport des états comparatifs au 30 avril 2016
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de mars 2016 : 2 635 500,00 \$**  
**Valeur au cours du mois de mars 2015 : 316 122,00 \$**  
**Valeur pour l'année 2016 : 3 793 243,00 \$**

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016

**11 interventions**  
**5 interventions (entraide)**

- Rapport annuel pour l'année 2015 – Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute
- Dépôt - Assermentation de monsieur Kevin Bush au poste de conseiller du district # 2

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**GESTION ET ADMINISTRATION**

16-05-161

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL À MÊME SON ENVELOPPE LOCALE RÉSERVÉE DANS LE CADRE DU « PACTE RURAL 2014-2015 » POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUES**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accentuer ses méthodes de communication avec ses citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se munir de deux panneaux d'affichage électroniques pour permettre la transmission d'informations à ses citoyens ainsi qu'aux passants et touristes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total dudit projet est évalué à 82 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham investira un montant de 40 000 \$ dans le cadre de dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles auprès de la MRC d'Argenteuil 41 629 \$ (somme établie en fusionnant le solde du Pacte rural 2014-2015 : 25 000 \$ et l'engagement possible du Fonds de développement du territoire d'un montant de 16 629 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre directement avec plusieurs champs d'interventions prioritaires du « Pacte rural 2014-2015 » de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et le Fonds de développement du territoire 2016 pour un montant total de 41 629 \$, afin d'acquérir et d'installer des panneaux d'affichage électroniques.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-05-162

**CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS  
D'EXEMPTION DE TAXES POUR L'ORGANISME –  
ROYAL CANADIAN LEGION ROYALE CANADIENNE  
BRANCH 71 – CMQ-62100**

CONDIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu un avis de consultation de la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme – Royal Canadian Legion Royale Canadienne Branch 71;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité afin d'obtenir son opinion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit s'exprimer par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite reconnaissance aux fins d'exemption de taxes par les membres du Conseil municipal lors d'un Comité plénier tenu, le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la reconnaissance d'exemption des taxes municipales pour l'organisme Royal Canadian Legion Royale Canadienne Branch 71.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

16-05-163

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150-01-2016  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2009  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE  
FINANCEMENT D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QU'il a été décidé que cette mesure prendra la forme d'une taxe municipale ;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008 et au printemps 2009, des dispositions législatives requises, soit les articles 244.68 à 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les articles 244.68 et 244.69 de cette loi édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier partiellement le règlement 150-2009;

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement numéro 150-01-2016 n'a pas été précédée d'un avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire suppléant, monsieur Martin Charron, l'objet du règlement et sa portée, le cas échéant,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit, à savoir :

### **ARTICLE 1**

L'article 2 du Règlement numéro 150-2009 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 046 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Martin Charron  
Maire suppléant

---

René Tousignant, MAP,OMA  
Le directeur général et greffier

Adoption du règlement : Le 3 mai 2016  
Affiché et publié : Le 13 mai 2016

Adoptée à l'unanimité

16-05-164

### **MANDAT DE COURTAGE POUR LA VENTE DE TERRAINS PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède seize millions trois cent soixante mille (16 360 000) pieds carrés à la limite du territoire de notre ville et de celui de la Ville de Lachute dans le secteur est de notre territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt probable de promoteurs pour y construire une ou des bâtisses pour héberger les personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un courtier immobilier pour actualiser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contrat de courtage exclusif pour une période de trois (3) avec Groupe Sutton-Humania;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville Brownsburg-Chatham octroie le mandat de vente des terrains connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* », dont la liste est jointe en annexe « A » au contrat de courtage proposé par la firme « Sutton-Humania » et soumis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs audit contrat de courtage.

Adoptée à l'unanimité

16-05-165

### **INSCRIPTION DU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR MARTIN CHARRON - CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), LES 12 ET 13 MAI 2016, À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2016 de l'Union des Municipalités du Québec se tiendra, les 12 et 13 mai 2016, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de ladite association;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le Maire suppléant, monsieur Martin Charron participe audit congrès de l'(UMQ) afin d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription du Maire suppléant, monsieur Martin Charron au congrès annuel 2016 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra, les 12 et 13 mai 2016, à Québec.

QUE la trésorière, madame Nathalie Derouin soit et est autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 775 \$, plus toutes les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-346.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-05-166

**CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AUTOMATISÉES POUR  
L'HÔTEL-DE-VILLE**

CONSIDÉRANT QU'il arrive occasionnellement que des incidents d'agressivité se produisent à la réception de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des employées est importante à ce poste de travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire installer une caméra de surveillance à cet endroit tout en indiquant qu'un tel équipement est en fonction, et ce, dans le but de créer un effet apaisant sur certains citoyens agressifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham l'acquisition et l'installation d'une caméra de surveillance au comptoir de réception de l'Hôtel de Ville et d'autoriser une dépense maximum de 900 \$, incluant toutes les taxes applicables à cette fin.

QUE cette dépense soit payée, à même le poste budgétaire numéro 02-191-00-522.

Adoptée à l'unanimité

**COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

16-05-167

**FIN DE PROBATION DE LA TRÉSORIÈRE, MADAME  
NATHALIE DEROUIN**

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de trésorière, madame Nathalie Derouin, avait à compléter une période de probation de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE le travail de madame Nathalie Derouin à titre de trésorière, est très satisfaisant et justifie qu'elle demeure à l'emploi de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme madame Nathalie Derouin dans son poste de trésorière, le tout selon les modalités convenues, lors de son embauche par la résolution numéro 15-10-325.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier la trésorière pour le bon travail qu'elle effectue.

Adoptée à l'unanimité

### **INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16-05-168

#### **ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la couverture du schéma de risque demande d'intervenir plus rapidement dans le secteur éloigné (Pine-Hill);

CONSIDÉRANT QUE le camion utilitaire du secteur de (Pine Hill) a été transféré au Service des loisirs & cultures;

CONSIDÉRANT QU'il faut augmenter le nombre de pompiers dans le secteur de (Pine Hill);

CONSIDÉRANT QUE le nouveau véhicule pourra transporter un minimum de sept (7) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition pourra faire des économies au niveau de l'essence et du kilométrage des gros camions et permettra d'intervenir plus rapidement;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'un « Dodge Grand Caravan »;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix soumis a été par « Hawkesbury Chrysler Ltd » au montant de 24 072,50 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du directeur du Service sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acquisition d'un véhicule « Dodge Grand Caravan » pour le Service de sécurité incendie au montant de 24 072,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, plus les équipements requis (phares, sirène, phares d'urgence).

QUE cette dépense soit payée à même le Fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans - Projet 2016-07 (23-030-00-003 et 23-810-01-014)

Adoptée à l'unanimité

**16-05-169**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT, À MONSIEUR MICHEL BRISSON, CONSEILLER MUNICIPAL – DÉLÉGUÉ POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE AVEC ÉCHELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'achat d'un camion-citerne usagé et certifié avec une échelle de 75 pieds pour un montant maximum de 99 999 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le marché de ce type d'équipement usagé ne se trouve qu'aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement ce type d'équipement à Huntsville, Alabama;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie se déplacera avec le mécanicien de la Ville pour voir ledit équipement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseiller Michel Brisson, membre du comité de la sécurité incendie les accompagne pour cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le déplacement du conseiller Michel Brisson et des frais de transport et autres qui s'y rattachent.

QUE lesdits frais soient payés, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA**

16-05-170

**DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN DE LA VILLE À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA ET DU STATIONNEMENT DE LA SALLE LOUIS-RENAUD POUR UNE LEVÉE DE FONDS DU CLUB OPTIMISTE DE BROWNSBURG-CHATHAM DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE RETOUR À LA TERRE, LES 21 ET 22 MAI 2016**

CONSIDÉRANT la demande effectuée le 29 avril 2016 par le Club optimiste de Brownsburg-Chatham d'utiliser le terrain de la Ville, à l'arrière de l'aréna et une partie du stationnement de la salle Louis-Renaud, pour la vente de terreau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera les 21 et 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra d'amasser des fonds pour le Club optimiste de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci s'engagent à remettre les terrains dans l'état d'origine.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Club optimiste de Brownsburg-Chatham, à utiliser le terrain situé à l'arrière de l'aréna sur la rue des Érables, dans le cadre de la journée retour à la terre.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un point de vente de terreau lors de ces journées sur une partie du stationnement de l'Édifice Louis-Renaud (secteur Saint-Philippe).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-05-171

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-377 ADOPTÉ LE 2  
NOVEMBRE 2015 – CESSION AUX FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS –  
DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO  
2015-00019 – CRÉATION DES LOTS 5 766 180 ET 5 766 181  
DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR ROBERT  
DESFORGES**

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 15-11-377 entérinée lors de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2015 en raison qu'un nouveau plan d'opération cadastrale a été déposé et que celui-ci présente un découpage différent du lot résidentiel projeté;

ATTENDU QUE monsieur Robert Desforges a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 766 180 et 5 766 181 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 423 346 du cadastre du Québec (anciennes parties des lots 361, 363, 364 et 1060 du cadastre du Canton de Chatham). Le lot 4 423 500 (partie du lot 361 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale) sera également ajouté au lot 5 766 180 du cadastre du Québec dans la présente opération cadastrale. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8207, minute 16 893, en date du 5 août 2015, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 766 181 représente le nouveau lot où la résidence est localisée et le lot 5 766 180 est le lot de la terre agricole;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel 5 766 181 est situé au 858, route des Outaouais et le nouveau 5 766 180 étant la terre agricole est situé au 854, route des Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel 5 766 181 ainsi créé et ayant une dimension de 115 pieds par 125 pieds en vertu d'un droit acquis à la réglementation et ce, tel que décrit dans l'acte de vente du 14 octobre 1969;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale est rendu possible en vertu de l'article 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) qui reconnaît un privilège de détacher de la terre agricole un lot résidentiel sur lequel espace est implantée une résidence depuis avant l'entrée en vigueur de la loi. Cependant, dans le cas présent, ce privilège s'applique uniquement à la superficie réservée à cette fin en 1969 et ce tel que précisé dans l'avis émis le 7 décembre 2015 et lié au dossier numéro 383780, relativement à la résidence (située au 858, route des Outaouais (la plus ancienne maison implantée sur la propriété agricole) ayant fait l'objet d'une réserve en 1969 et elle bénéficie ainsi d'une superficie de 115 pieds par 125 pieds de droits acquis tel que décrit dans l'acte de 1969;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE ce lot étant dérogoire à la réglementation en vigueur, cette opération est rendue possible par la disposition 5.1.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 qui stipule qu'un lot dérogoire est protégé par droits acquis si la superficie et les dimensions du lot étaient conformes au règlement en vigueur lors de sa constitution ou créé avant la première réglementation applicable;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 34,17 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-05-172

**CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00001 – CRÉATION DES LOTS 5 887 120 ET 5 887 121 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR JEAN LEROUX**

ATTENDU QUE monsieur Jean Leroux a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00001 afin de procéder à la création des lots 5 877 120 et 5 877 121 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 234 973 du cadastre du Québec (ancien lot distinct 802-15 du cadastre du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4166, minute 13123, en date du 3 mars 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 5 877 120 qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété résidentielle située au 225, chemin Sinclair et d'un lot résiduel non conforme, soit le lot 5 877 121, qui sera joint à la propriété du 213, chemin Sinclair dans une opération cadastrale ultérieure;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, et espaces naturels, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 491,88 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-05-173

### **CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00003 – CRÉATION DES LOTS 5 864 179 ET 5 864 180 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR JEAN LAUZON**

ATTENDU QUE monsieur Jean Lauzon a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 864 179 et 5 864 180 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 423 775 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 177, minute 17 127, en date du 3 février 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 864 179 représente le nouveau lot résidentiel où est implantée la résidence du 259, montée Saint-Philippe et le lot 5 864 180 est le nouveau lot de la terre agricole sur laquelle y est rattachée la résidence du 271, montée Saint-Philippe;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permettent qu'un lot résidentiel pouvant avoir une superficie d'un demi-hectare peut être détaché de la terre agricole lorsque la résidence y étant implantée et son chemin d'accès avant l'entrée en vigueur de cette loi et ainsi bénéficient de ce privilège;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel à être détachée de la terre agricole aura de manière exceptionnelle une superficie de 3,7791 hectares (37 791 mètres carrés) qui est motivée par un ensemble patrimonial unique datant d'avant 1836 comprenant la résidence et les autres éléments bâtis qui entourent la résidence;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale est rendu possible en vertu de la décision numéro 352562 émise le 28 janvier 2008 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et de la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-03 touchant le lot projeté 5 864 179 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 002,37 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-05-174

**CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00004 – CRÉATION DES LOTS 5 890 100 ET 5 890 101 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR JEAN LAUZON POUR ET AU NOM DE FERME J.A. LAUZON INC.**

ATTENDU QUE monsieur Jean Lauzon, pour et au nom de Ferme J.A. Lauzon Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 890 100 et 5 890 101 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 423 712 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 435, minute 17 171, en date du 15 mars 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 890 100 représente le nouveau lot où la résidence est localisée et le lot 5 890 101 est le lot de la terre agricole;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel 5 890 100 est situé au 307, montée Byrne et le nouveau lot 5 890 101 étant la terre agricole;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permettent qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, article 101);

ATTENDU QUE la résidence a été implantée sur le lot agricole en 1840, ce qui lui confère le privilège de pouvoir être détachée de la terre agricole par un lot distinct de celui de la terre agricole et de bénéficier d'un lot ayant une superficie qui peut être portée à un demi-hectare (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, article 103);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 246,20 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-05-175

### **CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00007 – CRÉATION DU LOT 5 902 167 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME MONIQUE BÉDARD**

ATTENDU QUE madame Monique Bédard a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00007 afin de procéder à la création du lot 5 902 167 du cadastre du Québec formé à partir du lot vacant 4 235 452 (ancien lot distinct 931-93 et ancienne partie du lot 932-44) et du lot résiduel non conforme 4 678 008 (ancienne partie du lot 981) du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5 384, minute 17 204, en date du 12 avril 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un lot distinct, soit le lot 5 902 167 du cadastre du Québec qui devient un lot à construire ayant front sur la rue du Relais;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE des exemptions ont été prises en considération dans le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 372,82 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-05-176

### **CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00006 – CRÉATION DES LOTS 5 901 709 ET 5 901 710 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR ANDRÉ LABELLE**

ATTENDU QUE monsieur André Labelle a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00006 afin de procéder à la création des lots 5 901 709 et 5 901 710 à partir d'une partie du lot construit existant 4 422 417 (partie du lot 312 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Les lots projetés auront front sur la rue Renaud. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 6 355, minute 4 002, en date du 11 avril 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 901 709 devient le lot construit soit celui de la propriété sise au 42, rue Renaud et le lot 5 901 710 est un lot à construire qui accueillera une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 3 430 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

16-05-177

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET/OU LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires se sont avérés conformes ;

CONSIDÉRANT les résultats sur la pièce jointe, faisant partie intégrante de la présente recommandation;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, afin d'aller de l'avant avec ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus avantageuse proposition pour chacune des catégories de gravier et/ou pierre et/ou béton concassé divers, le tout selon la nature et l'emplacement des travaux à être exécutés au courant de l'année à venir en ce sens.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette dépense soit payée à même les postes budgétaires numéros (02-320-00-622 et 02-330-00-622).

Adoptée à l'unanimité

### ***CORRESPONDANCE***

#### ***DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

Monsieur le Maire suppléant prend la parole sur différents sujets, à savoir :

La Ville fait présentement des démarches pour aller chercher le maximum de subvention du gouvernement, afin de procéder à des travaux de réfection sur les routes du territoire. À cette fin la phase des ingénieurs est déjà complétée.

Une enseigne comportant un cinémomètre a été installée face au garage municipal, les données concernant le volume des véhicules et les diverses infractions commises seront utilisées pour informer la Sûreté du Québec des zones à risques sur le territoire.

Suite au Comité de Développement Économique mis en place par le Conseil municipal, deux mandats m'ont été confiés, il y a deux semaines. Le premier mandat visait l'implantation de nouveaux bâtiments pour personnes âgées sur notre territoire et actuellement quatre promoteurs ont été approchés dont un d'entre eux démontre un intérêt concret pour un projet de près de 200 portes. Le deuxième mandat était pour la valorisation des terrains appartenant à la Ville, soit 27 000 000 M de pieds carrés. À cet effet, un mandat a été donné pour mettre en ligne lesdits terrains afin de permettre aux acheteurs potentiels de déposer des offres qui seront suivies d'enchères de sept jours.

Nous avons reçu l'évaluation de notre firme accompagnatrice en gouvernance, Services civiques et les actions conséquentes seront mises en œuvre dans les prochaines semaines avec en autres des tables de concertation entre les différents services ainsi que d'autres avec la population.

Suite à l'annonce publique par le conseiller Pierre Leclerc du retrait de sa poursuite contre la Ville, une transmission officielle des procureurs de la Ville, en date du 22 avril 2016, confirme qu'aucun retrait n'a été effectué et qu'aucune démarche, en ce sens, n'a été effectuée par le procureur de Monsieur Pierre Leclerc. En date de ce jour, aucun fait nouveau n'a été dénoncé par les procureurs.

Monsieur le Maire suppléant fait part d'une publication sur « Facebook » de monsieur Pierre Leclerc concernant une promesse électorale de retirer au Maire le pouvoir d'exclure un conseiller du Comité plénier et informe la population que selon l'article 8, du Règlement numéro 226-2015 cette situation n'est déjà plus permise, à la Ville de Brownsburg-Chatham.



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Monsieur le Maire suppléant fait état de frais d'avocats des cinq dernières années, à savoir :

2010	22 294,21 \$
2011	74 147,29 \$
2012	70 035,74 \$
2013	63 727,99 \$
2014	59 491,43 \$
2015	166 752,57 \$.

**VARIA**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

*De 19h45 à 20h10 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.*

**16-05-178 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h10 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Martin Charron,  
Maire suppléant

---

René Tousignant, MAP,OMA  
Directeur général et greffier